

ABONNEMENT.

Saumur: 1 an 30 fr., 6 mois 16 fr., 3 mois 8 fr. Poste: 1 an 35 fr., 6 mois 18 fr., 3 mois 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Février 1884.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

Après le grand effort de jeudi, la Chambre avait besoin d'un petit congé, et encore une fois ce vendredi, reconnu indispensable, ce vendredi parlementaire, sans lequel, disait la majorité, la France ne pouvait exister, a été sacrifié aux besoins de délassement de MM. les députés.

Seule, la commission des quarante-quatre s'est réunie au Palais-Bourbon pour se constituer. On dit qu'une fois réunis, ces augures enrégimentés par M. Ferry n'ont pu se regarder sans rire. Cela se comprend. Cependant, comme cette gaieté ne pouvait remplir à elle seule la séance d'ouverture, les quarante-quatre se sont donnés un bureau dont on trouvera plus loin la composition. Puis ils se sont subdivisés en plusieurs sections correspondant aux divers ordres de questions soumises à l'examen de la commission d'enquête.

L'une de ces sections, en attendant qu'elle procure du travail et du pain aux ouvriers, pratiquera quelques importantes saignées à la bourse des contribuables. C'est la section dite de l'étranger.

M. Ribot, un de ceux — rari Nantes in gurgite vasto — qui prennent au sérieux leurs fonctions de commissaire-priseur de la crise agricole, commerciale et industrielle, avait demandé qu'une des sous-commissions, à l'aide des documents qu'elle se procurerait, dressât un rapport sur toutes les mesures prises à l'étranger pour améliorer la condition de la classe des travailleurs. Sa proposition a été votée par acclamation; seulement on y a introduit un petit amendement. Les documents pourraient être faux. Cela s'est vu. Maintes fois M. Paul Bert, M. Waldeck-Rousseau, M. Ferry lui-même ont eu cette malchance de citer, à l'appui de leurs affirmations devant la Chambre ou le Sénat,

des textes absolument dénaturés ou falsifiés.

Il ne faut pas que les enquêteurs soient exposés à d'aussi pénibles surprises (?). Aussi, au lieu de documents, ira-t-on de visu et de auditu s'enquérir en Europe, voire même hors d'Europe — chez la République sœur, par exemple, — des conditions des patrons et travailleurs. Cela procurera à quelques-uns des quarante-quatre plusieurs voyages d'agrément dont les contribuables feront les frais.

Il ne faut pas croire que M. Ribot ait prévu cette conséquence de sa proposition. Nous en verrons bien d'autres. On fera venir des représentants des chambres syndicales, des délégations de patrons et d'ouvriers de tous les corps de métiers. On entassera documents sur rapports, rapports sur documents, et finalement, à l'exception des députés en mal de villégiature, des compositeurs typographiques, des fabricants de papier et des adjudicataires des Poubelles, disait hier M. de Lanessan, l'enquête ne servira à personne et ne remédiera à rien.

Voici la composition du bureau de la commission :

Président, M. Spuller; vice-présidents, MM. Floquet et Pierre Legrand; secrétaires, MM. Brialou, Thomson, Alicot, Deluns-Montaud et Riotteau.

MM. Alicot et Floquet seuls ne figuraient pas sur la liste ministérielle. Quant à M. Brialou, on se demande si c'est par ironie que les quarante-quatre ont nommé secrétaire un homme qui a déclaré qu'il écrivait très-difficilement le français.

Donc le cabinet, en faisant nommer un bureau presque entièrement à sa dévotion, a accentué la faute qu'il a commise auparavant. Il a pris entièrement la responsabilité de l'enquête, et, si cette enquête avorte, on saura à qui il faudra tout d'abord s'en prendre.

LES EMBARRAS DE L'ANGLETERRE.

L'Angleterre, qui s'est tant amusée des difficultés extérieures de la France, semble

entrer dans une période d'embarras qui ne se terminera pas de sitôt.

Le gouvernement de M. Gladstone n'a pas de chance.

L'Irlande est en feu.

La vieille Constitution anglaise se relâche et la Reine annonce des réformes électorales.

En Egypte, les désastres suivent les désastres.

Depuis six mois, le gouvernement de Londres faisait courir le bruit qu'il allait retirer ses troupes; et voilà que ces troupes sont chassées par les musulmans.

Argent dépensé, sang répandu; pertes inutiles.

Londres, cette pieuvre qui étend ses tentacules dans toutes les directions, avait projeté de se tailler là un nouvel et immense empire.

Les tentacules ont été coupées par les dents des Arabes.

Elle renonce à une entreprise impossible.

Elle n'a pas assez de soldats, et les mercenaires égyptiens qu'elle avait engagés sont incapables de soutenir le choc des fanatiques musulmans ou la trahissent.

L'affaire se termine par une évacuation honteuse, non pour les braves officiers qui se sont fait tuer, mais pour le gouvernement qui n'avait pas calculé les impossibilités de son plan.

Cependant, les Anglais ne lâcheront pas leur proie tout entière. Ils garderont tout ce qu'ils pourront, et ils s'occupent déjà, en bons commerçants, de faire payer au gouvernement égyptien les millions qu'ils ont dépensé pour leur intérêt particulier.

Or, les coffres de l'Egypte sont vides. Il faut emprunter.

Mais la loi de liquidation s'oppose à cet emprunt, à moins qu'il ne soit consenti par les puissances intéressées dont la première est la France.

Voici un atout dans le jeu de notre gouvernement.

Un ministre des affaires étrangères en saurait tirer un parti considérable.

Malheureusement, nous n'avons au quai d'Orsay qu'un Jules Ferry.

Chronique générale.

Le besoin d'un nouveau groupe parlementaire se faisait évidemment sentir.

Nous apprenons qu'il va y être donné satisfaction, et qu'un groupe qui prendra le nom d'Union radicale va bientôt enrichir la langue parlementaire d'un nouveau vocable.

Ce groupe sera formé des dissidents de la gauche radicale, qui, après une épuration jugée nécessaire, ne se trouve plus réunir que quarante-cinq membres.

Parmi les dissidents sont MM. Wilson, Viette, Chéneau, Saint-Romme, etc. Les quarante-cinq, qui ont adhéré seuls au programme établi par l'ancien groupe, ont choisi comme président M. Boyssel. Quant à l'Union radicale, elle a évité de définir aucun programme, sans doute afin d'éviter une nouvelle scission parmi ses membres.

Une note, émanant d'un comité central, invite les syndicats professionnels à formuler leurs revendications pour faciliter la tâche de la commission d'enquête obtenue par M. Clémenceau.

Nous apprenons que des papiers importants relatifs à une affaire industrielle auraient été volés, tout récemment, dans le cabinet même du ministre des travaux publics.

Nous pouvons affirmer, dès aujourd'hui, que la majorité des 44 est d'accord avec le gouvernement pour ne pas réclamer le dossier des enquêtes déjà faites sur l'ordre du ministre de l'intérieur.

OBSEQUES DE M. ROUHER.

Les obsèques de M. Rouher ont eu lieu jeudi matin, à l'église Saint-Augustin. Un escadron de cavalerie, un bataillon

45 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

— Lucienne, sanglota M<sup>me</sup> de Barli, si cette femme est frappée, j'aurai pitié d'elle... et j'irai chez elle...

Ce fut ce mot qui toucha M. de Barli comme une étincelle.

— Vous! s'écria-t-il, vous! Non, jamais! C'est elle qui viendra jusqu'à vous!

— Et que voulez-vous qu'elle vienne me dire, l'infortunée?

Il s'approcha, leur prit les mains et, les serrant violemment, il répondit:

— Elle viendra vous dire: Merci.

Elles se jetèrent ensemble dans ses bras. Lucienne se soutenait à peine. Mais qu'importait? L'avocate pouvait lécher, la cause était gagnée.

Une heure après, ils entraient tous les trois dans le pavillon de la rue d'Assas.

Avec quelle émotion ils pénétraient dans cette demeure qui abritait encore la dépouille mortelle de leur bienfaitrice!

Lucienne marcha droit à la chambre où, la veille, elle avait entendu ces paroles qu'elle n'avait pas comprises:

— Elle vous a déjà bénie.

M<sup>me</sup> de Mantelon paraissait dormir. Ses traits charmants avaient revêtu cette beauté auguste qu'apporte une sainte mort. Des cierges brûlaient à son chevet et laissaient tomber sur son front un reflet qui semblait le faire rayonner. Une impression irrésistible saisissait devant ce lit funèbre dont l'amertume et l'effroi avaient été bannis....

Lucienne s'agenouilla, courba sa tête sur les mains déjà glacées. M. et M<sup>me</sup> de Barli, pâles, muets, contemplaient cette morte dont les regards ne les avaient pas vus, dont la voix ne les avait jamais appelés et dont, cependant, l'âme veillait sur eux et n'avait voulu fuir qu'en leur laissant le bonheur pour adieu.

En les voyant entrer, s'agenouiller, pleurer, une femme en deuil avait eu un sourire. Même en ce jour où son cœur était broyé, elle ne pouvait se soustraire à la douceur qu'apporte l'accomplissement d'un bienfait.

— Jamais, lui dit Lucienne, non, jamais, nous ne pourrions exprimer ce qui se passe en nous.

M<sup>me</sup> de Rocheville répondit par une de ces paroles qui révèlent tout ce qu'une âme peut renfermer de délicatesse et de bonté.

— Elle était tout ce que j'ai aimé dans ce monde,

Elle a voulu me donner la seule joie qui pût adoucir un peu ma douleur.

Puis elle fondit en larmes.

— Ne songez pas à moi, dit-elle à M. et à M<sup>me</sup> de Barli qui voulaient lui baiser les mains. Regardez-la plutôt, regardez-la bien, puisqu'elle va disparaître. Moi, vous me retrouverez demain.

Alors, prenant elle-même la main de M. de Barli: — Celle qui l'infortuné appelle son ange rédempteur vous adressera sans doute une prière, dit-elle. Je m'y unis d'avance.

— Et d'avance cette prière est exaucée, répondit-il. Aujourd'hui même, Lucienne me conduira près de Lozarès.

Lucienne se leva... Un certain étonnement passa sur le visage de M<sup>me</sup> de Rocheville. Ce léger mouvement semblait dire:

— Pourquoi cette précipitation?

Lucienne se pencha vers sa vieille amie.

— Je n'ose interrompre le silence et la prière dans cette chambre funèbre dont je ne voudrais pas m'arracher, lui dit-elle tout bas. Mais, si elle pouvait nous parler encore, elle-même me commanderait de m'éloigner. O mon égide bien-aimée! Non, vous ne savez pas, non, vous ne pouvez pas comprendre jusqu'où Dieu porte tout à coup la mesure de votre bienfait! A mon tour, entre tous les miens, je vais devenir une messagère de salut, de réconciliation...

— Allez, alors, dit la pauvre affligée, allez sans retard. Elle ne vous pardonnerait pas d'attendre.

Lucienne sortit après avoir dit un mot à sa mère et posé un dernier, un suprême baiser sur le front de M<sup>me</sup> de Mantelon.

Trois quarts d'heure plus tard, elle entra chez sa belle-mère au moment où M<sup>me</sup> Mauvoisin répondait à Raoul:

— Son désir me suffit. Sa vue va m'achever. Que peut-elle avoir à me dire?

ÉPILOGUE

Un an s'est écoulé. Le salon de M<sup>me</sup> Abel Mauvoisin est encore ouvert. Il est toujours somptueux. Il a même pris un air de fête. Des fleurs l'ornent avec une telle profusion, les bouquets placés dans les vases, oubliés sur les tables, ont si bien un air officiel qu'ils font penser moins aux charmes de la nature qu'aux dates du calendrier.

La supposition est juste. Sur le long mémorial des solennités de l'Église, on trouve, fixée au 15 octobre, la fête de la grande Espagnole, au zèle invincible, à la charité brûlante, sainte Thérèse, dont M<sup>me</sup> Mauvoisin a reçu le nom sans chercher, hélas! à beaucoup ajouter à cette part d'héritage. Dans l'hôtel Mauvoisin, de ferventes pensées se

d'infanterie, un escadron d'artillerie composaient l'escorte funèbre du défunt qui était grand-croix de la Légion-d'Honneur. Les troupes ont dû se conformer à l'arrêté ministériel qui leur interdit d'entrer dans une église.

L'assistance était peu nombreuse. Les bonapartistes, d'ailleurs, semblaient avoir prévu ce cas, car, dès mardi, le *Pays*, la *Patrie*, etc., annonçaient qu'une faible partie de l'effectif de leurs comités pourrait seule assister aux obsèques de l'ex-vice-empereur, les autres étant retenus par leur travail journalier. Nous constatons, nous n'appréhensions pas.

Le prince Jérôme Napoléon a jeté le premier l'eau bénite sur le corps. Cette eau a dû brûler les doigts du dévot de Sainte-Beuve. Puis le prince Jérôme s'est immédiatement retiré par une porte de côté. Néanmoins, deux ou trois coups de sifflets l'ont salué lorsqu'il s'est montré en voiture. Mais manifestations sympathiques ou hostiles se sont bornées là, et il n'y a point eu ce tapage sur lequel on comptait peut-être un peu. Un certain nombre de membres de la droite assistaient à la cérémonie funèbre.

\*\*

M. Camescasse a assisté incognito aux obsèques de M. Rouher. Le préfet de police était dans une voiture fermée au coin de la rue Delaborde, qui débouche sur l'église Saint-Augustin.

Un bataillon de sergents de ville était caché dans la caserne de la Pépinière, prêt à venir au secours de M. Camescasse.

\*\*

#### L'ÈRE DES LOTERIES.

L'exposition de Nice n'a pas fait ses frais, et la commission, pour sortir d'embarras, a compté sur la grande ressource du jour: une loterie.

Avant-hier, à l'issue du conseil des ministres, le ministre de l'intérieur a reçu deux délégués qui ont sollicité de M. Waldeck-Rousseau l'autorisation d'établir une loterie de 3 millions pour couvrir les frais de l'exposition de Nice, sollicitant la même faveur, pour le même objet, mais en portant le chiffre de la loterie à 5 millions.

Le ministre de l'intérieur a répondu aux délégués qu'il ne pouvait rien promettre, en raison des nombreuses loteries déjà autorisées, mais qu'il examinerait leur demande et qu'il ferait tous ses efforts pour leur donner satisfaction.

\*\*

#### PLUS DE DISCIPLINE DANS L'ARMÉE.

On sait avec quel acharnement infatigable les radicaux, dans leurs journaux et dans les réunions, prêchent aux soldats la désobéissance, applaudissant à tout acte de révolte, et acclamant les misérables qui, tout dernièrement encore, profitaient des exercices à feu pour assassiner lâchement des officiers. Ces prêches portent leurs fruits. Le nouveau règlement extérieur est venu achever de mettre partout le désordre.

Nous extrayons, à l'appui de nos dires, le

passage suivant de la lettre d'un brigadier de chasseurs :

« Nous avons un nouveau règlement du service intérieur, dont voici quelques dispositions. Les sous-officiers et les brigadiers ne peuvent plus mettre les soldats à la salle de police; aussi ceux-ci ne tiennent aucun compte des observations qui leur sont faites, et rient au nez de ceux qu'ils étaient autrefois obligés de respecter.

» Les officiers ne peuvent plus mettre les sous-officiers à la salle de police, qui n'ont plus à craindre que la consigne et la privation de sortie après l'appel du soir.

» Les permissions de minuit s'accordent toujours, et les soldats passent la soirée au cabaret et dans les mauvais lieux, au grand préjudice de l'ordre public et de leur santé.

» Je ne désespère pas de voir les cavaliers frapper sur le ventre de leur colonel en lui demandant s'il va bien.

» Il n'y avait pas déjà beaucoup de discipline et l'on tâche par tous les moyens possibles de diminuer le respect de l'inférieur pour le supérieur.

» On dit au soldat qu'avant d'obéir il doit se demander si l'ordre qu'on lui donne lui convient.

» Je ne sais pas ce qui se passerait si nous étions en guerre; mais à en juger par ce qui se passe au quartier, à la place des colonels je n'aurais guère confiance et surtout je me défierais des coups de fusil isolés. »

Voilà ce qu'écrivait un soldat, et nous soumettons ses doléances patriotiques au ministre de la guerre.

#### AU TONKIN.

Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Courbet le télégramme suivant donnant des nouvelles jusqu'au 2 février :

« L'expédition faite dans la province de Nam-Dinh est terminée. Les rebelles commandés par le De-Doc ont été entièrement dispersés en éprouvant des pertes considérables. Leur chef blessé s'est réfugié à Bac-Ninh. Les colonnes mobiles qui ont parcouru la province de Son-Tay ont également dispersé les bandes ennemies en leur tuant 4 ou 500 hommes. Sur les côtes du Tonkin, le *Parneval* a détruit l'établissement des pirates chinois aux îles Sow-Tow et Fon-Tay-Moon, en leur tuant et blessant beaucoup de monde. A Hué, les dispositions paraissent excellentes.

» Le roi a délégué deux plénipotentiaires pour assister le commandant en chef dans la pacification du pays.

» A Bac-Ninh, il y a mésintelligence entre les troupes chinoises et annamites. »

#### ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Les nouvelles qui arrivent d'Égypte sont des plus graves. Baker-Pacha a été battu par les forces du Maahdi,

bien que les troupes qu'il commandait fussent supérieures en nombre à celles de son adversaire.

Cette nouvelle victoire du Maahdi, venant après le désastre subi par Hicks-Pacha, près d'Obéid, compromet singulièrement la situation des Anglais en Égypte.

Le gouvernement de la Reine se trouve, pour le moment, en présence de trois grosses questions dont la solution ne semble ni facile, ni prochaine: la question d'Égypte, la question d'Orient et la question irlandaise.

Des efforts considérables s'imposent au cabinet et au peuple britanniques pour faire face aux difficultés qui résultent de l'insurrection du Soudan et arriver à les surmonter si la chose est encore possible. Il leur faut chercher des points d'appui et concentrer toute leur énergie sur cette affaire d'Égypte qui, par ses conséquences, peut ébranler leur domination dans l'Inde. Ils se trouvent, par suite, dans l'obligation de renoncer momentanément à leur initiative en Europe et à la lutte contre l'action de la Russie en Orient; ils sont réduits, en un mot, à prendre une attitude purement défensive.

Si de pareils désastres avaient atteint nos troupes, soit à Madagascar, soit au Tonkin, on se demande si le gouvernement aurait pu y résister.

Le calme de la Grande-Bretagne, en apprenant ces nouvelles, fait voir toute la différence qui existe entre la République et la Monarchie.

Là-bas point d'agitation, point d'effolement. Le public envisage avec calme la situation, les ministres s'occupent avec sang-froid des mesures qu'il convient de prendre, pour faire face aux difficultés, sans compromettre pour l'avenir les intérêts anglais. Ils ne paraissent nullement songer, comme le supposent les opportunistes, à invoquer l'intervention de la France; loin de là, et ce n'est pas sans étonnement qu'on les voit agiter la question de toucher à la dette égyptienne, en dépit des garanties données à ce sujet à la France et aux autres puissances de l'Europe.

L'intérêt anglais les préoccupe exclusivement; ils n'hésiteront pas, on peut en être sûr, à sacrifier à ce seul intérêt toutes les autres considérations.

Berber, 8 février.

Une lettre de Khartoum du 5 février dit que la tranquillité règne en cette ville.

Souakim, 8 février.

L'état de siège a été proclamé.

Londres, 8 février.

La proposition de vote de censure, proposée par lord Salisbury contre le gouvernement, cause une grande agitation dans le monde politique.

La défaite du gouvernement à la Chambre des lords est certaine, mais la majorité docile dans la chambre des communes appuiera les ministres.

On s'attend, dans les cercles parlementaires de l'opposition, à une dissolution du Parlement avant la fin de l'année.

Une dépêche de dernière heure, transmise

par le *Times*, prétend que le général Gordon a été entravé dans sa marche par des obstacles naturels, mais qu'il n'est pas prisonnier du Mahdi.

Quoi qu'il en soit, l'opinion générale au Parlement est que la situation de M. Gladstone est plus que compromise et qu'il tombera vraisemblablement sous la motion de blâme que doit présenter incessamment le marquis de Salisbury.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 février.

La baisse s'accroît; les rentes sont, comme hier, en tête du mouvement et les principales valeurs les suivent.

77, 76, 95, 77, 05, 77, 025 le 3 0/0; dernier cours 76, 95; — 78, 10 l'amortissable; — 106, 40, 106, 50, 106, 52, puis 106, 43 le 4 1/2 0/0 1883; dernier cours 106, 40.

Le Crédit Foncier est très-ferme aux environs de 1,250; le bilan, arrêté au 31 décembre 1883, atteste pour l'exercice écoulé une augmentation de bénéfices de 1,853,622 fr., tandis que les frais généraux ne se sont accrus que de 270,339 fr.

Les Obligations Foncières 1879 sont très-recherchées en vue du tirage du 5 mars.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Banque des Communes de France donne des options sur toutes les Obligations Françaises à lots, six jours avant le tirage, moyennant un versement de 6 fr. par chaque titre pris à option. Le tirage des Obligations Foncières 1879 donne droit à un total de 360,000 francs de lots, répartis sur 100 numéros.

Le Suez débute à 2,077,50, pour progresser à 2,083, puis retomber à 2,065 et 2,055.

Nous croyons que ces cours ne se maintiendront pas longtemps à la cote.

Les actionnaires, dit-on, vont être convoqués pour le 12 mars, en assemblée extraordinaire, à l'effet de discuter les projets de convention, intervenus à Londres.

Nous rappelons de nouveau que le Graphique du Financier des Communes sur les valeurs du Suez, est envoyé, contre la somme de 1 fr., à toute personne qui en fait la demande au directeur de la Banque des Communes de France, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

336,56 l'Unifiée d'Égypte. — 8,72 le Turc 5 0/0. — La Rente Extérieure Espagnole est à 59 3/8, avec de bonnes dispositions à la hausse.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous avons annoncé que la classe 1879 serait renvoyée dans ses foyers au commencement du mois d'août prochain. Sur la proposition de M. Casimir Périer, sous-secrétaire d'État, le ministre de la guerre a décidé que le départ de la classe 1879 aurait lieu le 8 août, et que la nouvelle classe de cette année ne serait appelée sous les drapeaux que le 5 décembre. Durant quatre mois, l'effectif de notre armée sera donc considérablement réduit; trois classes seulement figureront dans nos régiments.

L'hiver a eu jusqu'ici des douceurs quasi-printanières; douceurs dangereuses, en tous cas, et dont les ruraux doivent toujours se défier. Le moindre retour offensif de la gelée est toujours à redouter dans les hivers de ce genre, et plus la végétation s'est avancée au début de l'hiver, plus elle est exposée aux rigueurs des gelées de la fin.

Les hivers doux ne sont pas vus avec faveur par les agriculteurs, et pour de bonnes raisons.

D'abord, la gelée d'hiver est un agent précieux pour préparer les terres, les diviser et dissoudre les matières organiques qu'elles contiennent; ensuite, il est d'observation que la végétation en général se comporte mieux à la suite d'un hiver rigoureux qu'après un hiver doux.

Un hiver doux a le défaut de priver les plantes de leur repos hivernal et de maintenir la sève en activité, d'où résulte un certain épuisement au réveil du printemps. Les plantes alors sont fatiguées, comme un homme qui a été privé quelque temps de sommeil. A la suite d'un rude hiver, au contraire, où les froids ont arrêté la sève, celle-ci reprend son cours avec une vigueur remarquable, comme un travailleur robuste à la suite d'une pleine nuit de sommeil réparateur. A ce compte, nous avons à craindre que l'hiver actuel ne soit pas classé parmi les bons hivers; néanmoins, la saison est trop peu avancée pour en prédire l'issue.

on pouvait, non moins charitablement, souhaiter peut-être quelques changements en elle-même. Ceux qui se sont accomplis ne sont pas nombreux. Un pli s'est bien creusé entre les sourcils qui, jusqu'alors, avaient dessiné deux arcs d'une pureté extrême. Mais, sur les lèvres, glisse toujours le même sourire satisfait, protecteur. Les mêmes livres errent sur les tables, les mêmes goûts se révèlent dans les mêmes habitudes...

M<sup>me</sup> Mauvoisin a fait comme ces plantes qu'une tempête courbe sur la terre sans avoir le temps de les briser tout à fait. Une fois le coup de vent passé, elles se relèvent, reprennent leur équilibre. C'est tout au plus si l'on peut constater que, pendant la tourmente, elles ont perdu quelques fleurs.

Toutefois, il est deux sentiments qui se sont modifiés chez M<sup>me</sup> Mauvoisin. D'abord, pour elle, Lucienne est devenue un idéal. Maintenant, le mot: *ma belle-Allée*, se passe rarement d'un qualificatif. Lucienne est traitée avec enthousiasme, Lucienne est placée sur un piédestal.

La jeune femme en est heureuse, sans avoir à craindre que l'amour-propre ne se mêle beaucoup à ce bonheur. Elle aimerait mieux être, le plus simplement du monde, chérie et étudiée de près. Elle aurait alors l'espérance qu'au lieu de s'arrêter aux effets, on remonterait aux causes...

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

sont-elles élevées jusqu'à la glorieuse vierge d'Avila? Il ne serait pas prudent de l'affirmer. Ce qui est certain, du moins, c'est que de nombreux souvenirs se sont portés vers son homonyme.

Ces souvenirs, d'ailleurs, étaient appelés à naître. Depuis quelque temps déjà, les invitations étaient adressées pour le grand dîner qui, chaque année, réunit un certain nombre d'amis autour de l'héroïne du jour.

Aucun nom n'a été rayé de la liste ordinaire.

La parole du poète :

« *Donec eris felix, multos numerabis amicos,  
Tempora si furint nubila, solus eris.* »

n'a pas eu l'occasion de s'accomplir une fois de plus.

Il est vrai, le malheur a plané sur M<sup>me</sup> Mauvoisin et sur ceux qui l'entourent. Il s'est approché dans l'ombre. Il a étendu ses ailes funèbres. Mais, au moment où il ouvrait ses serres, une main courageuse, une main de femme l'a frappé. Et, vaincu par ce coup soudain, il s'est enfui...

Autour de M<sup>me</sup> Mauvoisin, rien n'a changé. Les ventes qui devaient lui arracher tout ce qu'elle possédait de précieux ne se sont pas effectuées. Raoul aurait dû se dépouiller aussi, et M. et M<sup>me</sup> de Barli ne voulaient pas qu'un seul objet disparût de l'appartement de Lucienne.

Pour ne pas établir entre les intérêts de Raoul et ceux de ses parents une différence trop pénible,

ils ont pris le moyen le plus rapide et le plus sûr. Ils ont augmenté de deux cent mille francs le prêt qu'ils avaient promis.

Soul, un petit vase de marbre a été enlevé de l'étagère sur laquelle il était relégué. Une tradition s'attachait à ce petit vase. Il avait appartenu à saint François de Sales. Donné par le saint Evêque à un magistrat d'Annecy, conservé dans la famille de celui-ci, il avait fini par être offert à un chanoine de Besançon, grand-oncle de M. Mauvoisin.

Après la mort de cet ecclésiastique, il avait passé de succession en succession jusqu'à M<sup>me</sup> Mauvoisin qui l'avait placé sur son étagère où, il faut l'avouer, il devait avoir quelque peine à se rappeler sa première demeure.

Par lui-même il n'avait pas de valeur. Son histoire lui donnait une consécration...

D'une voix un peu tremblante, M<sup>me</sup> Mauvoisin l'offrit un jour à M<sup>me</sup> de Barli, comme un tout petit objet, précieux par les souvenirs. Un *merci* bien doux et un long serrement de mains accueillirent cette amabilité... Le proverbe dit: « Le sage entend à demi-mot... » Du haut du ciel, bien certainement, saint François de Sales dut sourire à l'échange.

Il est heureux, on ne peut le nier, que tout ce qui appartenait à M<sup>me</sup> Mauvoisin soit demeuré stable et respecté. Mais, si l'on ne pouvait charitablement demander des changements autour d'elle,



## Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7<sup>e</sup> année).

Lundi 11 février 1884,

UNE REPRÉSENTATION DE

# CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de GEORGES BIZET.

- 1<sup>er</sup> acte : *Souvenirs du pays.*
- 2<sup>e</sup> acte : *La Taverne de Lilos Pastia.*
- 3<sup>e</sup> acte : *Les Contrebandidiers.*
- 4<sup>e</sup> acte : *Le Torero.*

### DISTRIBUTION :

Don José, brigadier au régiment d'Almanza.....	MM. Grandville.
Escamillo, toréador.....	Solve.
Zuniga, lieutenant au régiment d'Almanza.....	Poitevin.
Le Remandado.....	F. Constance.
Le Dancaire.....	Lamy.
Moralès.....	Charles Isaac.
Lillas Pastia.....	Fancheux.
Un guide.....	Allain.

Carmen..... M<sup>mes</sup> Gérald.  
Micaëla..... Marie Garcin.  
Mercédès..... Berthe Dalbret.  
Frasquita..... Delafaye.

Soldats, cigarières, toréadors, picadors, banderilleros, marchands de fleurs, Espagnols, etc., etc.

La scène est en Espagne, en 1820.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

## LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous es engageons à profiter.

Sommaire du n° 150 : Le chiffonnier. Boîtes à ordures. L'enseignement par les yeux. Briou. Un nouveau Manuel. Cités et autres.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN est entrée dans sa quatrième année. On a créé une quantité innumérable de publications pour lui faire échec : elle a triomphé de tous les obstacles, parce qu'elle répond à un besoin, et tous nos amis l'encouragent et la soutiennent de leurs sympathies.

PARIS ET DÉPARTEMENTS : 30 CENT. LE NUMÉRO.

## L'IMPRESARIO

Organe spécial et international des Artistes de théâtres, cafés-concerts et cirques, AVEC AGENCE ANNEXÉE

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES (2<sup>e</sup> année)

BUREAUX : 10, Faubourg Montmartre, PARIS.

Directeur-propriétaire : MALDEN-ERCOLE.

Rédacteur en chef : Fernand STRAUSS.

L'IMPRESARIO publie le tableau des pièces jouées chaque semaine sur tous les théâtres de France et même dans les principales villes de l'Étranger, ainsi que les divers comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants.

ABONNEMENT : Paris et départements, 15 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

— On peut s'abonner, à Saumur, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

**L'ART NATIONAL**, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIQU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange, hôtel Blancier.

## A VENDRE

Par adjudication volontaire et par lots,

Le dimanche 17 février 1884, à midi et demi,

A Parnay, dans la maison RATOUIS, La Propriété Ratouis

Consistant en : Maison, Jardin, Terres, Vignes et Bois, d'une contenance de 6 hectares 10 ares environ.

Voir les affiches et s'adresser à M. Jules VACHER, propriétaire à Orléans, boulevard Sainte-Euverte, n° 5, et à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire. (93)

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M<sup>e</sup> MÉROUAS.

## A VENDRE

OU A AFFERMER

Cinquante ares de vigne, aux Landes, commune de Saumur; Seize ares 50 centiares de vigne, même canton; Huit ares 50 centiares de luzerne, même canton; Huit ares de vigne rouge en bon rapport, aux Hautes-Landes; Cinq ares de vigne, au moulin Tan.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. LEVON, propriétaire, ou à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE, EN BLOC OU EN DÉTAIL,

### UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Sise au Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant :

- 1<sup>o</sup> MAISON DE MAÎTRE, avec jardins, bâtiments de ferme, terres, vignes et prairies, le tout, n. a. c. en un seul tenant, d'une superficie de..... 5 06 28
  - 2<sup>o</sup> La pièce de terre du Marronnier..... 1 60 94
  - 3<sup>o</sup> Le clos de vigne de Lalma..... » 27 06
  - 4<sup>o</sup> Les Quatre - Ouches (terre et vigne)..... » 50 82
  - 5<sup>o</sup> Une vigne, derrière le clos..... » 14 34
  - 6<sup>o</sup> Autre vigne, avec jardin à côté..... » 19 16
  - 7<sup>o</sup> Les landes..... 1 90 »
- Total..... 9 68 60

S'adresser, pour traiter, au notaire, ou à M. Edouard BONNAIN, propriétaire au Plessis, commune de Geay (Deux-Sèvres), qui se trouvera en l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, le dimanche 10 février 1884, à midi.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 14 février 1884, à 1 heure après midi,

A Saumur, au Champ-de-Foire, en la cour du magasin de la Ville,

### DE DIVERS MATÉRIAUX

Provenant de démolitions faites pour la ville de Saumur, et consistant en :

Grande quantité de portes pleines et vitrées, croisées, persiennes, chaises de professeurs, etc.;

-Lots de zinc, cuivre, fonte, tôle et autres métaux;

Un vieux fourgon.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

(100)

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques,

Le mardi 12 février 1884, à 1 heure après midi,

A Saumur, hôtel du Belvédère, quai de Limoges, au domicile de M. Bidault.

Il sera vendu :

Vaisselle, batterie de cuisine, bouteilles vides, malles de voyage, sac de nuit, caisses et quantité de volumes;

Tables, bois de lit, chaises, armoire, cadres, table de nuit à dessus de marbre;

Matelas, oreillers, couvertures, draps, couvre-pieds, taies d'oreillers, serviettes, torchons, chemises, pantalons, gilets, pantalons, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

(101)

Étude de M<sup>e</sup> VANDANGEON, notaire à Argenton-Château (Deux-Sèvres).

## A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Pour entrer en jouissance de suite,

### L'HOTEL DU LION-D'OR

Autrefois exploité par M. Mandoux,

Situé ville d'Argenton-Château, à l'embranchement des routes de Thouars, de Bressuire et des Aubiers.

Cet hôtel, parfaitement achalandé, contient de nombreux bâtiments d'habitation et de servitudes.

On pourra, au gré des acquéreurs, céder avec l'hôtel les meubles et objets mobiliers qui le garnissent.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> VANDANGEON.

Étude de M<sup>e</sup> GAULTIER, notaire à Loudun.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance le 15 mars 1884

### L'HOTEL DES ILES

Situé à Loudun, place de la Bouffetterie.

S'adresser à M. Charles BESNARD-AMIRAULT, propriétaire, demeurant à Poitiers, faubourg Saint-Lazare;

Ou à M<sup>e</sup> GAULTIER, notaire à Loudun. (96)

Étude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> octobre 1884,

### CHATEAU MEUBLÉ

Consistant en :

12 chambres de maîtres, 9 chambres de domestiques, 2 salons, grande salle à manger, 2 offices, écurie à 6 chevaux, avec boxe, remise pour 6 voitures;

Gaz, eau de source;

Chapelle avec sacristie;

Jardins fruitiers et potagers, bosquets, prairies;

Le tout d'une contenance de 11 hectares environ,

Situé sur le bord d'une rivière,

A 16 kilomètres de Saumur,

2 kilomètres d'une gare,

7 heures de Paris.

S'adresser audit notaire. (102)

## QUATRE MAISONS

de construction récente, situées à Angers; deux, rues Eblé et de la Ségrétinerie; deux, rue des Quinconces prolongée, près l'allée du Mail.

### ADJUDICATION

Le jeudi 28 février 1884, à deux heures de l'après-midi, au cabinet de M<sup>e</sup> GUIHAL, syndic de faillites, rue Lenepveu, n° 13, par le ministère de M<sup>e</sup> ALEXANDRE, notaire à Pellouailles.

Mises à prix : 6,000, 8,000 et 12,000 fr.

Deux de ces maisons sont louées, l'une 1,450 fr. et l'autre 600 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> GUIHAL, syndic à Angers, ou à M<sup>e</sup> ALEXANDRE, notaire à Pellouailles. (86)

## A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon;

Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

## A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

## A VENDRE

DEUX PAONS, le mâle et la femelle.

## A VENDRE

JUMENT DE PUR SANG, baie-brune, 4 ans, 1 mètre 60.

S'adresser à M. RAINBAULT, rue de la Fidélité, 40. (70)

## Achetez vos Marchandises

A L'ÉPICERIE PARISIENNE  
Rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 38, Saumur,  
« Elles ne vous coûteront rien »

M. TARODE informe sa nombreuse clientèle qu'il rembourse intégralement le montant de tout achat au comptant au moyen de valeurs utilisables chez tous les commerçants dont les noms sont inscrits au dos des tickets.

### MANUFACTURE

## D'USTENSILES DE MÉNAGE

### G. NEVEU Fils

Demande des jeunes gens de 17 ans et au-dessous, comme apprentis attachés aux magasins ou ateliers. Gagnant de suite.

## Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

### A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.